

ANNEXE

Le cadre DURA dans le contexte de la Stratégie industrielle de défense du Canada

Date : 18 juin 2026

Version : 2.6

Le **cadre DURA** s'harmonise étroitement avec l'orientation stratégique de la **Stratégie industrielle de défense (SID)** du Canada et, au niveau provincial, avec la **Stratégie industrielle de défense de l'Ontario (SIDO)**, bien qu'ils interviennent à des niveaux différents. La SID fédérale et la SIDO constituent des **politiques industrielles**, tandis que le **DURA** est une **autoévaluation de l'état de préparation institutionnel**. Le lien devient plus clair lorsqu'on les situe dans le **continuum d'innovation en matière de défense**.

1. Pourquoi le DURA est introduit maintenant

La Stratégie industrielle de défense (SID) du Canada et les initiatives connexes d'innovation en matière de défense augmentent la probabilité que des établissements ontariens soient sollicités pour collaborer à des projets ayant des retombées à double usage (p. ex. matériaux avancés, détection, véhicules autonomes et drones, cybersécurité ou technologies de chaîne d'approvisionnement).

De nombreux établissements d'enseignement supérieur (EES) peuvent soutenir l'innovation industrielle, mais ils ne disposent pas systématiquement d'une méthode commune et pratique pour décrire leur état de préparation aux collaborations à risque élevé. Le DURA comble cette lacune en fournissant un langage commun sur l'état de préparation et une feuille de route des contrôles pouvant être appliqués de manière proportionnelle, selon la portée du projet.

Le DURA a été conçu pour compléter les fonctionnalités de la Plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario (PICO), une plateforme de jumelage élaborée par eCampusOntario qui met en relation les entreprises et les organisations avec les capacités de recherche des établissements postsecondaires afin d'accélérer l'innovation.

2. Ce que le DURA apporte

Le DURA n'est pas une norme d'approvisionnement en défense, et ce n'est pas un programme de certification. Son objectif est d'aider les installations et les intervenants de la PICO à répondre à deux questions opérationnelles :

- Cette installation est-elle prête à participer à la collaboration proposée, compte tenu de la portée et du risque du projet?
- Sinon, quelles sont les mesures précises à prendre pour atteindre l'état de préparation?

Le DURA y parvient en combinant (i) un profil de portée au niveau de l'installation (quels risques et quelle gouvernance s'appliquent), (ii) un modèle de maturité par étapes (niveaux 0 à 6) et (iii) un modèle léger d'auto-évaluation fondé sur des preuves, axé sur l'exhaustivité et la cohérence interne.

Lorsqu'un projet déclenche des régimes ou des normes externes (p. ex. marchandises contrôlées, clauses de sécurité imposées par les partenaires, filières de cybersécurité), le DURA renvoie à ces références faisant autorité plutôt que de tenter de vérifier la conformité.

3. Comment le DURA se rapporte à la SID et à la PICO

La SID fournit un signal stratégique indiquant que le Canada entend renforcer ses capacités nationales dans des domaines prioritaires et accélérer la collaboration entre l'industrie, le gouvernement et les organismes de recherche. La PICO opérationnalise cette collaboration en mettant en relation les besoins d'innovation avec des installations capables, tout en soutenant la définition des projets, l'identification des sources de financement et le suivi des projets. Le DURA complète la PICO en apportant une évaluation cohérente et fondée sur les risques de l'état de préparation aux partenariats de recherche à double usage, afin que les installations puissent être jumelées non seulement selon leurs capacités techniques, mais aussi selon l'adéquation de leur gouvernance et de leurs mécanismes de contrôle aux travaux proposés.

En pratique, le DURA aide la PICO à : (i) orienter les opportunités à plus haut risque vers des installations ayant un niveau de préparation approprié, (ii) identifier des écarts concrets en matière de préparation pouvant être comblés avant la conclusion des ententes, et (iii) documenter le niveau de préparation de manière transparente sans pour autant impliquer une certification.

Une évolution structurelle supplémentaire pertinente pour cet écosystème est la création de l'**Agence d'investissement de défense (AID)** en 2026. L'AID vise à rationaliser les processus d'approvisionnement en matière de défense, à coordonner la politique industrielle et à accélérer la mise en œuvre des capacités — des fonctions qui se situent entre l'orientation stratégique de la SID et la couche opérationnelle de collaboration où interviennent la PICO et le DURA. À mesure que le mandat et les processus de l'AID évolueront, les installations engagées à des niveaux de préparation DURA plus élevés (en particulier les niveaux 5 et 6) devraient surveiller l'introduction éventuelle de nouveaux mécanismes de passation de marchés, d'exigences en matière de sécurité ou d'attentes en matière de diligence raisonnable des partenaires susceptibles d'avoir une incidence sur leurs profils de portée.

4. Virage de la SID vers le « pipeline d'innovation »

La stratégie met l'accent sur l'amélioration du **parcours de la recherche à la capacité opérationnelle**. Les étapes typiques de ce parcours sont les suivantes :

1. Recherche universitaire

2. R et D appliquée
3. Prototypage
4. Développement industriel
5. Approvisionnement et déploiement

Les EES participent souvent aux **étapes 1 et 2**, et parfois à l'étape **3**.

Le DURA répond essentiellement à la question suivante :

« Cette installation de recherche est-elle prête à participer au pipeline d'innovation de la défense? »

Sans une telle évaluation de l'état de préparation, les programmes risquent :

- des violations des contrôles à l'exportation;
- des fuites de la propriété intellectuelle;
- des atteintes à la sécurité;
- des enjeux de réputation pour les établissements, y compris une responsabilité potentielle.

5. Pourquoi un cadre d'évaluation de l'état de préparation devient nécessaire dans le contexte de la SID

À mesure que la collaboration liée à la défense s'élargit, les établissements ont besoin d'une méthode structurée pour démontrer qu'ils :

- comprennent les risques liés à la recherche à double usage;
- peuvent gérer la recherche sensible;
- peuvent collaborer de manière responsable avec l'industrie de la défense.

Le DURA fournit un **modèle de maturité de la gouvernance** à cette fin.

Il fonctionne de manière similaire :

- au **niveau de maturité technologique (NMT)** pour la maturité technologique;
- à la **Certification du modèle de maturité de la cybersécurité (CMMC)/au Programme canadien de certification en cybersécurité (PCCC)** pour la maturité de la cybersécurité des entrepreneurs;

mais appliqué à la **gouvernance des installations de recherche**.

6. Harmonisation stratégique avec les programmes canadiens

Le DURA pourrait soutenir plusieurs initiatives canadiennes :

PROGRAMME	RÔLE	COMMENT LE DURA AIDE
PICO	Jumelage entre l'industrie et la recherche	Indique quels laboratoires sont des partenaires appropriés
IDeS	Programme d'innovation pour la défense	Repère les groupes de recherche prêts en matière de gouvernance
PMC	Conformité des marchandises contrôlées	Fournit une couche de gouvernance au-delà de la conformité
PCCC	Certification en cybersécurité des entrepreneurs	Complète avec des contrôles propres à la recherche

7. Pertinence stratégique

S'il est formulé adéquatement, le DURA pourrait être présenté comme suit :

« Le DURA est un modèle de maturité de la gouvernance de la recherche à double usage qui permet la mise en œuvre de la Stratégie industrielle de défense du Canada. »

Cela facilite sa justification dans des programmes comme la PICO, car il contribue à :

- la capacité nationale d'innovation;
- la collaboration sécurisée en recherche;
- la mise en marché des technologies;
- l'interopérabilité avec les alliés.

8. L'analogie conceptuelle

Le cadre DURA fait essentiellement pour les **installations de recherche** ce que d'autres cadres font pour les acteurs adjacents :

Acteur	Cadre
Technologies	NMT
Fournisseurs de la défense	PCCC
Systèmes de TI	ITSG-33
Installations de recherche	DURA

Le DURA comble une lacune de gouvernance entre la recherche et l'approvisionnement en matière de défense.

9. Harmonisation avec la Stratégie industrielle de défense de l'Ontario (SIDO)

Le déploiement initial du DURA est axé sur l'Ontario, notamment par l'entremise de la Plateforme d'innovation collaborative de l'Ontario (PICO). Le 28 mai 2026, le gouvernement de l'Ontario a publié le cadre de sa toute première Stratégie industrielle de défense de l'Ontario (SIDO), une stratégie proposée sur dix ans visant à développer l'industrie de la défense de la province et à positionner les entreprises et la main-d'œuvre ontariennes dans les chaînes d'approvisionnement de défense canadiennes et alliées. Ce cadre est préliminaire et les détails continuent d'émerger; le lancement de la stratégie complète est prévu d'ici la fin de 2026. Le DURA s'aligne sur la SIDO de la même manière qu'il s'aligne sur la SID fédérale : la SIDO établit une politique industrielle au niveau provincial, tandis que le DURA fournit une **évaluation de l'état de préparation institutionnel au niveau des installations**.

Le point d'harmonisation le plus clair se situe dans le pilier II de la SIDO (« Maîtriser les technologies de demain »), qui reconnaît que les établissements d'enseignement postsecondaire et les laboratoires de recherche de l'Ontario sont bien positionnés pour répondre à la demande croissante en technologies à double usage, et souligne que le succès dépend de la capacité de l'Ontario à transformer ses forces en recherche en technologies protégées et commercialisées capables de concurrencer à l'échelle mondiale. Cet accent mis sur la **commercialisation protégée** s'aligne directement sur l'objectif du DURA : fournir à l'Ontario un mécanisme concret, au niveau des installations, permettant d'aider les centres de recherche à atteindre le niveau de préparation requis en matière de gouvernance et de contrôle des résultats pour soutenir cet objectif, y compris les considérations liées à la **propriété intellectuelle et aux actifs incorporels**, désormais intégrées dans l'ensemble des piliers du DURA.